

Enquête sur des textes cryptés. Magie, médecine et polémiques dans les traditions judéo-chrétiennes

CLIO 10/02/2015

Dan Jaffé

Talmud de Jérusalem *Sabbath* XIV, 4, 14d -15a :

Il arriva à R. Eléazar Ben Dama qu'un serpent le mordit, Jacob de Kefar Sama vint afin de le guérir au nom de *Yéshu ben Pandera* et R. Ismaël ne le lui permit pas. Il lui dit [R. Eléazar ben Dama] : « Je vais te fournir une preuve [empruntée à l'Ecriture, que j'ai le droit] qu'il me guérisse ». Mais avant qu'il n'ait pu fournir la preuve, Ben Dama mourut. R. Ismaël lui dit : « Heureux es-tu, Ben Dama qui es sorti en paix du monde et qui n'as pas rompu la haie des Sages, car comme il est mentionné : 'Qui rompt la haie, le serpent le mord' » (*Ecclésiaste* 10, 8). Mais ne fut-il pas mordu par un serpent ? Il fut mordu afin qu'aucun serpent ne le morde dans les temps futurs. Et qu'avait-il à dire ? 'Que l'homme les accomplisse et vive par elles' (*Lévitique* 18, 5).

Talmud de Babylone *Abodah Zarah* 27b :

Il arriva à Ben Dama, neveu de R. Ismaël, qu'un serpent le mordit. Jacob de Kefar Seh'anya vint pour le guérir, mais R. Ismaël ne le lui permit pas. Il lui dit [Ben Dama] : Mon frère, laisse-moi être guéri par lui et je te fournirai une preuve de la Torah qu'il lui est permis [de me guérir]. Mais il n'eut pas le temps de terminer [l'exposition de sa preuve] que son âme sortit et qu'il mourut. Alors R. Ismaël proclama sur lui : « Heureux es-tu Ben Dama car ton corps est pur et ton âme est sortie en [toute] pureté et tu n'as pas outrepassé les paroles de tes compagnons qui disaient : 'Qui rompt la haie, un serpent le mord' » (*Ecclésiaste* 10, 8). Car différente est l'hérésie [*minuth*] qui est très attirante. Mar a dit : « Tu n'as pas outrepassé les paroles de tes compagnons qui disaient : 'Qui rompt la haie, un serpent le mord' ». Un serpent le mordit-il ? C'est le serpent des Sages contre lequel il n'y a aucune guérison. Et qu'avait-il à dire ? 'Qu'il vive par elles' (*Lévitique* 18, 5) et non qu'il ne meurt par elles. R. Ismaël disait : « Cela [est valable] en privé, mais non pas publiquement ». On a enseigné : R. Ismaël disait : « De [quel verset déduit-on] que si on dit à quelqu'un : « Rends un culte idolâtrique pour ne pas être tué, il a le droit de rendre ce culte afin de ne pas être tué ». L'Ecriture dit : 'Afin qu'il vive par elles', et non pas qu'il meurt par elles. Cela est-il valable également en public ? L'Ecriture enseigne : 'Ne profanez pas mon Nom' (*Lévitique* 22, 2).

Talmud de Jérusalem *Sabbath* XIV, 4, 14d (*Abodah Zarah* II, 2, 40d) :

Son petit-fils [à R. Yéhoshua ben Lévi] avait avalé quelque chose¹. Un homme vint et lui murmura [quelque chose] au nom de *Yéshu ben Pandira* et il guérit. Lorsqu'il fut sorti, [R. Yéhoshua ben Lévi] lui dit : Que lui as-tu murmuré ? Il lui dit : Un certain mot. Il lui dit [R. Yéhoshua ben Lévi] : Il aurait été préférable qu'il meure plutôt qu'il en soit ainsi. Et il en fut ainsi, (il mourut), [comme il est dit] 'Comme une erreur échappée au souverain' » (*Ecclésiaste* 10, 5).

Une version plus tardive de ce texte apparaît également dans le Midrash *Ecclésiaste Rabba* 10, 5 :

Le fils de R. Yéhoshua ben Lévi avait avalé quelque chose. Il sortit chercher l'un de ceux de *Bar Pande(i)ra* pour faire sortir ce qu'il avait avalé. Il lui dit : Qu'as-tu dit sur lui ? Il lui dit : Un certain verset d'après un certain [homme]. Il dit [R. Yéhoshua ben Lévi] : Il aurait été préférable que je l'enterre sans que l'on dise sur lui ce verset. Et il en fut ainsi (il mourut), [comme il est dit], 'Comme une erreur échappée au souverain' (*Ecclésiaste* 10, 5).

Mishna *Sanhedrin* X, 1 :

Celui qui murmure [des incantations] sur la plaie. R. Yohanan dit : **En crachant dessus**, car on ne mentionne pas le nom divin sur un crachement.

Tosefta *Sanhedrin* XII, 10, où l'on peut lire la même sentence envers ceux qui se livrent à des actes similaires. En outre, ce passage ajoute *veroqeq*, c'est à dire qu'en plus de l'incantation habituelle qui se compose du verset biblique de Exode 15, 26, figure **un acte de crachement qui lui est juxtaposé**².

Le passage poursuit en précisant que, dans ce contexte, toute mention scripturaire à des fins thérapeutiques est à proscrire. R. Hanina (Sage judéen du IIIe siècle) ajoute même que cette prohibition concerne toute forme de verset sans qu'il ne soit lié à la guérison³.

Talmud de Babylone *Sabbath* 67a :

R. Yohanan a dit : Dans le cas d'une forte fièvre, on prend un couteau totalement en fer et on se rend dans un endroit dans lequel se trouve un buisson, et là on attache un cheveu [du malade]. Le premier jour, on coupe une petite partie de ce cheveu et on dit : 'Un ange du Seigneur lui apparut dans un jet de flamme au milieu d'un buisson. Il remarqua que le buisson

¹ Il n'est pas mentionné dans le texte ce que le petit-fils de R. Yéhoshua ben Lévi a avalé. Cf. A. Kohut, *Aruch Completum sive Lexicon Vocabula et res, quae in Libris Targumicis, Talmudicis et Midraschicis*, Vienne, 1878-1892, Vol. II, p. 102, qui considère qu'il s'agit manifestement d'un os obstruant le passage des aliments. M. Schwab, *Le Talmud de Jérusalem, traité Sabbath*, Paris, 1969, p. 155, traduit : « avait avalé un os » mais ajoute en note 2 : « souffrant de la gorge ».

² Cf. T *Sanhedrin* XII, 10 (Ed. M. S. Zuckermann p. 433). Dans *Abot de Rabbi Nathan* 36/a (Ed. S. Schechter p. 108-109) la mention est : « Celui qui murmure [des incantations] sur la plaie et qui crache sur la plaie en prononçant le verset... ». Il convient de prendre en compte également le passage de T *Sota* XIV, 3 (Ed. M. S. Zuckermann p. 320), dans lequel il est mentionné que l'accroissement du groupe de « ceux qui murmurent des versets », au sein des tribunaux engendra la colère sur Israël et le retrait de la présence divine. Peut-être ce groupe est-il à rapprocher de « ceux qui murmurent des incantations » ?

³ Cf. *Sanhedrin* 101a.

était en feu et cependant ne se consumait point' (Exode 3, 2). Le lendemain, on coupe encore une petite partie de ce cheveu et on dit : 'Moïse se dit : Je veux m'approcher, je veux examiner ce grand phénomène : pourquoi le buisson ne se consume pas' (Exode 3, 3). Le lendemain, on coupe encore une petite partie de ce cheveu et on dit : 'L'Eternel vit qu'il s'approchait pour regarder ; alors Dieu l'appela du sein du buisson, disant : Moïse ! Moïse ! Et il répondit : Me voici' (Exode 3, 4).

Rav Akhah fils de Rabah dit à Rav Achi de dire : 'N'approche point d'ici ! Ote ta chaussure, car l'endroit que tu foules est un sol sacré !' (Exode 3, 5). Le premier jour, il dit [les deux premiers versets] : 'Un ange du Seigneur lui apparut...' et 'Je veux m'approcher...'. Le lendemain, il dit [les deux prochains] : 'L'Eternel vit qu'il s'approchait...' et 'N'approche point d'ici ! Ote ta chaussure...'. Et quand il coupera [le cheveu], il le coupera en s'abaissant et dira : Buisson, Buisson, ce n'est pas parce que tu es le plus élevé des arbres que Dieu a choisi de faire résider sa présence en toi, mais c'est du fait que tu sois le plus bas de tous les arbres que Dieu a choisi de faire résider sa présence en toi. Et de même que le feu vit Hanania, Mishaël et Azaria, et s'est enfui d'eux, le feu [de la fièvre] verra untel fils d'untel et s'enfuira de lui.

Talmud de Babylone *Berakhot* 34b :

Les Maîtres ont enseigné : Le fils de R. Gamaliel tomba malade. Il envoya deux disciples à R. Hanina ben Dosa pour lui demander de prier pour lui. Lorsqu'il les vit, [R. Hanina ben Dosa] monta [dans la chambre haute] et pria pour lui. En redescendant, il leur dit : Vous pouvez partir car la fièvre l'a quitté. Ils lui dirent ; Es-tu prophète ? Il répondit : Je ne suis ni prophète ni fils de prophète. Mais ainsi j'ai reçu : Si ma prière coule aisément de mes lèvres, je sais que le malade est reçu [qu'il vivra]. Si ce n'est pas le cas, je sais qu'il est rejeté [qu'il mourra]. Ils s'assirent et notèrent exactement l'heure. Lorsqu'ils arrivèrent auprès de R. Gamaliel, celui-ci leur dit : [Je le jure] par le service du Temple ! [C'est bien à l'heure que vous indiquez,] ni plus tôt, ni plus tard, que la chose s'est produite : à ce moment précis la fièvre l'a quitté, et il nous a demandé à boire.

Talmud de Babylone *Berakhot* 34b :

Voici un autre événement à propos de R. Hanina ben Dosa qui alla étudier la Torah auprès de R. Yohanan ben Zakaï, et dont le fils tomba malade. Il lui dit : Hanina mon fils, prie pour lui [demande pitié] et il vivra. Il mit sa tête entre ses genoux, pria pour lui et il fut rétabli. R. Yohanan ben Zakaï dit : Si Ben Zakaï avait mis sa tête entre ses genoux toute la journée durant, on ne lui aurait pas prêté attention (Dieu serait resté indifférent). Sa femme lui dit : Hanina serait-il plus grand que toi ? Il lui dit : Non, mais il ressemble à un esclave devant le roi (qui peut se rendre chez le roi à chaque instant), et moi je ressemble à un prince devant le roi (qui ne peut se rendre chez le roi que de façon ponctuelle).

Evangelie selon Marc 7, 31-37 :

Jésus ressortit du territoire de Tyr et vint, par Sidon, vers la mer de Galilée, en plein territoire de la Décapole. Et on lui amène un sourd à peu près muet, on fait appel à lui pour qu'il pose la main sur lui. Il le prit à l'écart de la foule, il lui mit ses doigts dans ses oreilles, il cracha, lui toucha la langue et, regardant au ciel, il gémit et lui dit : Ephphatha, c'est à dire : Ouvre-toi. Ses oreilles s'ouvrirent et aussitôt le lien de sa langue fut délié ; il parlait correctement. Et Jésus insista pour qu'ils ne le disent à personne ; mais plus on le leur interdisait, plus ils le proclamaient et, encore bien plus frappés, ils disaient : Il fait tout bien, il fait entendre les sourds et parler les muets.

Evangile selon Marc 8, 22-26 :

Ils viennent donc à Bethsaïde. Et on lui amène un aveugle, on fait appel à lui pour qu'il le touche. Il prit l'aveugle par la main, l'emmena hors du bourg et, lui crachant dans les yeux, il posa les mains sur lui et lui demanda : Vois-tu quelque chose ? Et lui de regarder en haut, il disait : Je vois des hommes, car je vois comme des arbres qui marchent. Ensuite Jésus posa encore les mains sur ses yeux, et il vit et fut rétabli, il voyait tout distinctement. Et Jésus l'envoya dans sa maison, il lui dit : Ne rentre pas dans le bourg.

Evangile selon Jean 9, 1-7 :

En passant il vit un homme aveugle de naissance. Ses disciples lui demandèrent : Rabbi, est-ce lui qui a péché ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ? Jésus répondit : Ni lui ni ses parents n'ont péché, mais c'est pour que soient manifestées en lui les œuvres de Dieu. Tant qu'il fait jour, nous devons travailler aux œuvres de celui qui m'a envoyé. La nuit vient où personne ne peut travailler. Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde. Après ces paroles, il cracha par terre, il fit de la boue avec sa salive, il lui mit cette boue sur les yeux, et il lui dit : Va te laver à la piscine de Siloé (c'est à dire de l'envoyé). L'homme y alla, il s'y lava et, quand il revint, il voyait.

Talmud de Jérusalem *Sotah* I, 4, 16d :

R. Lévi raconta le fait suivant : R. Méir avait l'habitude de faire un exposé à la synagogue de Hamath chaque vendredi soir, et une femme venait régulièrement l'écouter. Un jour, l'exposé du maître fut plus long que de coutume, et lorsqu'elle rentra à la maison, elle trouva la lumière éteinte. Où étais-tu si longtemps, lui demanda son mari ? J'ai entendu la prédication, lui répondit-elle. Je fais vœu que telle et telle chose m'arrive si je te laisse entrer dans cette maison avant que tu ne sois allée cracher au visage de ce prédicateur. R. Méir eut connaissance [de ce dialogue] par l'esprit saint ; il fit comme s'il souffrait des yeux et dit : que toute femme sachant un remède pour les yeux vienne et me l'applique. Aussitôt, une voisine de la femme repoussée par son mari vint lui dire : Voici pour toi le moyen de pouvoir rentrer chez toi ; fais semblant de porter le remède et crache sur ses yeux. La femme se présenta devant R. Méir qui lui dit : Sais-tu guérir les maux d'yeux ? Mais elle, saisie de crainte répondit : Non. N'importe, dit-il, crache dessus sept fois, et cela me fera du bien ; Lorsqu'elle eut exécuté cet ordre, il lui dit d'aller auprès de son mari et de lui dire qu'au lieu de cracher une fois sur lui, comme le mari l'avait exigé, elle avait craché sept fois.

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 28, 7 (trad. A. Ernout, Paris, 1962, p. 31-32) :

Nous avons enseigné que la salive de chacun de nous, lorsqu'il est à jeun (ieiunam saliuam), est un des premiers remèdes contre les serpents, mais il est bon d'en divulguer les autres emplois salutaires. Nous crachons pour écarter l'épilepsie, c'est-à-dire que nous repoussons la contagion. C'est de la même façon que nous nous préservons des sortilèges et de la rencontre d'un boiteux du pied droit. Nous demandons grâce aux dieux pour quelque espérance trop audacieuse, en crachant dans le pli de notre toge. Pour la même raison, il est d'usage de conjurer trois fois le mal en crachant lors de l'application de tout remède pour en aider ainsi les effets, et de toucher trois fois avec de la salive, étant à jeun, les furoncles à leur début. Voici un fait merveilleux, mais facile à expérimenter : si l'on se repent d'avoir porté un coup de près ou de loin et qu'on crache aussitôt dans la paume de la main qui a frappé, la douleur cesse immédiatement chez celui qui a reçu le coup. Ce fait se vérifie souvent sur une bête de somme que l'on a rouée de coups, qui, aussitôt après ce geste, redresse son allure. Certains, en revanche, rendent les coups plus cruels en crachant pareillement dans leur main, avant de les porter. Admettons donc que l'on fasse disparaître les lichens et les lèpres en les frictionnant assidûment, à jeun, avec de la salive, qu'on guérisse de même les blépharites par une semblable onction faite chaque matin ; les chancres avec la [racine appelée] pomme de terre pétrie [avec de la salive] ; les douleurs de la nuque en portant de la salive, à jeun, avec la main droite sous le jarret droit, avec la gauche sous le jarret gauche, et que si quelque animal a pénétré dans l'oreille, on l'en chasse en y crachant. C'est un préservatif contre les sortilèges de cracher sur l'urine qu'on vient d'émettre, ou dans la chaussure au pied droit avant de la mettre et de cracher aussi en traversant un endroit où l'on a couru quelque danger (...). Salpé avance que l'engourdissement de toute partie du corps se dissipe si l'on crache dans le pli de sa toge ou en touchant la paupière supérieure avec de la salive.

Tacite, *Histoires*, 4, 81 (trad. H. Le Bonniec, Paris, 1992, p. 70-71) :

Pendant les mois où Vespasien attendait à Alexandrie les jours où soufflent régulièrement les vents d'été, et une navigation sûre, de nombreux miracles se produisirent, de nature à manifester la faveur du ciel et une certaine sympathie des dieux pour Vespasien. Un habitant d'Alexandrie, un homme du peuple, bien connu pour sa sanie qui lui rongeaient les yeux, se jette à ses genoux, implorant en gémissant un remède à sa cécité, sur le conseil de Sérapis, dieu que ce peuple, adonné aux superstitions, vénère plus que tous les autres ; il suppliait le prince de daigner lui humecter avec sa salive les paupières et les orbites ; un autre dont la main était estropiée, suppliait César, à l'instigation du même dieu, de fouler cette main avec la plante de son pied. Vespasien commença par se moquer d'eux et les repousser, mais comme ils insistaient, tantôt il craignait de passer pour vaniteux et présomptueux, tantôt les supplications des infirmes et les propos de ses flatteurs lui inspiraient quelque espérance ; finalement il donne l'ordre à ses médecins de juger si une telle cécité et une telle infirmité pouvaient être vaincues par des moyens humains. Les médecins se prononcèrent différemment selon les cas : dans le premier, la faculté visuelle n'était pas rongée et elle reviendrait, si l'on supprimait ce qui lui faisait obstacle (...). Donc Vespasien, pensant que tout était possible à son heureuse fortune et que désormais il n'y avait plus rien d'incroyable, prend un air joyeux et au milieu de la foule attentive, il fait ce qu'on lui a demandé. Aussitôt la main reprit ses fonctions et pour l'aveugle la lumière du jour de nouveau brilla.